



Développer son entreprise

L'accessibilité des locaux commerciaux

Fiche B15 / Mars 2018



Document CMA 31 | Création WG Communication | ©fotolia.com

Contacts

Pôle Qualité Hygiène
Sécurité Environnement

• Toulouse

05 61 10 47 45

mgarbay@cm-toulouse.fr

www.cm-toulouse.fr



**Chambres de Métiers
et de l'Artisanat**

Haute-Garonne

Objectif

Vous vous interrogez sur les solutions techniques à mettre en oeuvre pour rendre votre local commercial accessible aux personnes handicapées.

Nos conseillers vous accompagnent dans vos démarches de travaux.

Bénéficiaire

Exploitant d'un établissement recevant du public (magasin, restaurant, salon de coiffure ou d'esthétique, garage automobile, boulangerie, boucherie...).

Contenu de la prestation

Nos conseillers réaliseront une étude complète de l'accessibilité de votre local et vous proposeront des solutions adaptées pour être en conformité avec la réglementation (description des aménagements, des travaux à réaliser et des corps d'état à solliciter).

Le cas échéant, ils vous aideront dans la rédaction du dossier de demande d'autorisation de travaux ou de dérogation si nécessaire.

Modalités pratiques

Deux demi-journées de formation inter-entreprise.

Coût de la prestation

- Participation aux frais pédagogiques de 21 € par jour pour le chef d'entreprise, sous réserve de la prise en charge financière, pour le chef d'entreprise ou le conjoint collaborateur.
- Autre public : nous consulter.

Ces prestations peuvent vous intéresser

B10 - L'évaluation des risques professionnels

B11 - Le diagnostic des consommations d'énergie

B12 - La gestion des déchets et le traitement des eaux usées

B14 - Le diagnostic « hygiène alimentaire »

Retrouvez l'intégralité de nos offres sur >>

www.creer-et-gerer-son-entreprise.fr